

Département de la Charente-Maritime

Élaboration du schéma départemental de l'autonomie 2018-2022

Comité technique n°2
du 8 décembre 2017



ouvre de nouveaux horizons



Sommaire



Actions réalisées depuis le 30 juin

Rappel du calendrier

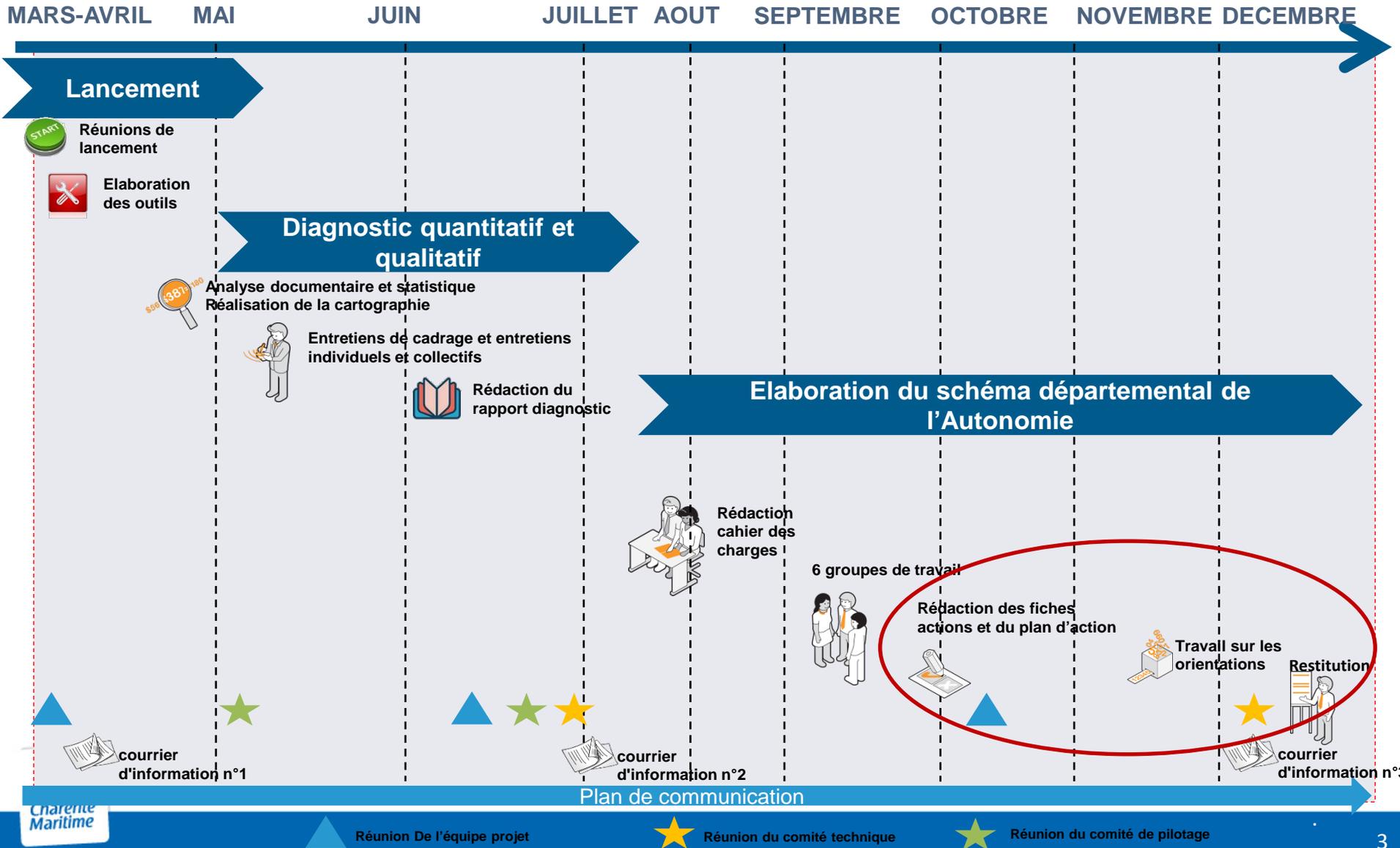
Focus sur les groupes de travail

Présentation des projets de fiches actions

Focus sur les axes et les propositions d'action

Prochaines étapes

Méthodologie d'élaboration du schéma



Focus sur les groupes de travail

⇒ Réunions des groupes de travail

- Objectifs :
 - ↳ Une concertation collective et une implication de tous les acteurs du territoire
 - ↳ Une définition des priorités et des actions à mettre en œuvre dans le cadre du futur schéma de l'autonomie
- Méthodologie :
 - ↳ 2 groupes de travail départementaux et 4 groupes de travail territoriaux
 - Les thématiques vues dans les groupes de travail départementaux
 - L'accueil, l'information des personnes âgées et des personnes handicapées / La coordination des acteurs
 - La Variété des solutions d'accueil (accueil familial, évolution de l'offre, accueil de jour, PHV, solutions d'habitat alternatives), la fluidité des parcours (dont adolescent-adultes) et le partage d'une culture de l'accompagnement (dont contenu de l'admission et de la prise en charge en établissement)
 - Les quatre territoires des groupes de travail territoriaux
 - Territoire de La Rochelle-Ré-Aunis Atlantique
 - Territoire de Rochefort-Aunis Sud-Marennes-Oléron
 - Territoire de Royan Atlantique-Haute Saintonge
 - Territoire de Saintes et Vals de Saintonge
 - ↳ 20 à 25 participants par groupe
 - ↳ 2 réunions par groupes
 - Réunions 1 : semaine du 11 septembre
 - Réunions 2 : semaine du 9 octobre
 - ↳ Propositions d'actions réfléchies de manière collective, en séance plénière
 - Travail en ateliers dans un groupe territorial (Rochefort)

Sommaire

Actions réalisées depuis le 30 juin

Rappel du calendrier

Focus sur les groupes de travail

Présentation des projets de fiches actions

Focus sur les axes et les propositions d'action

Prochaines étapes

Présentation des axes du schéma

AXE I : Bien vivre à domicile

AXE II : Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement

AXE III : Développer des synergies autour de l'information et de la coordination propices à l'installation d'une culture de l'autonomie

AXE IV: Organiser le pilotage de la politique départementale de l'autonomie

Axe I : Bien vivre à domicile

Fiche n° 1 : Développer et soutenir des actions spécifiques d'aide aux aidants

Fiche n° 2 : Structurer le repérage des fragilités des personnes âgées et des personnes handicapées

Fiche n° 3 : Mettre en œuvre la nouvelle stratégie départementale relative à l'aide à domicile portée par les Services prestataires d'Aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD) autorisés

Fiche n° 4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et handicapées dans la société

Fiche n° 1 : Développer et soutenir des actions spécifiques d'aide aux aidants



J'aide...
et moi ?
Qui
m'aide ?

ACTION 1 : Améliorer le repérage précoce des situations de fragilité des aidants

ACTION 2 : Développer une offre d'accompagnement adaptée aux besoins spécifiques des aidants

ACTION 3 : Mieux informer et communiquer sur les dispositifs existants

Fiche n° 2 : Structurer le repérage des fragilités des personnes âgées et des personnes handicapées

ACTION 1 : Développer un dispositif de repérage des fragilités au domicile et dans les établissements

ACTION 2 : Développer des réponses adaptées aux besoins des personnes fragiles

Fiche n° 3 : Mettre en œuvre la nouvelle stratégie départementale relative à l'aide à domicile portée par les Services prestataires d'Aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD) autorisés

ACTION 1 : Structurer le secteur des Services prestataires d'Aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD) autorisés

ACTION 2 : Mettre en œuvre de nouvelles modalités de tarification des Services prestataires d'Aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD) autorisés et de solvabilisation des bénéficiaires

ACTION 3 : Poursuivre la modernisation et optimiser le fonctionnement des Services prestataires d'Aide et d'Accompagnement à domicile (SAAD) autorisés



Fiche n° 4 : Encourager le maintien et l'intégration des personnes âgées et des personnes handicapées dans la société

ACTION 1 : Améliorer l'utilisation et l'accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication (NTIC) pour les personnes âgées, les personnes handicapées et les aidants

ACTION 2: Améliorer l'adaptation des logements et de l'habitat aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées

- Mettre en œuvre le Programme d'Intérêt Général (PIG),
- Accompagner les accueillants familiaux pour l'adaptation de leur logement

ACTION 3 : Renforcer l'accès à la culture et aux activités sportives des personnes âgées et des personnes handicapées

Par exemple l'accessibilité des spectacles

ACTION 4: Développer des modalités de transport alternatives pour favoriser la mobilité des personnes âgées et handicapées

Axe II : Apporter des réponses nouvelles aux besoins d'accompagnement

Fiche n° 5 : Encourager les solutions d'accueil en habitat inclusif

Fiche n° 6 : Développer et soutenir l'accueil familial

Fiche n° 7 : Favoriser la fluidité des parcours, les transitions et répondre aux situations complexes

Fiche n° 8 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes handicapées

Fiche n° 9 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes âgées

Fiche n° 5 : Encourager les solutions d'accueil en habitat inclusif

ACTION 1 : Favoriser le développement de projets d'habitat inclusif au sein du parc immobilier classique

ACTION 2 : Accompagner la mise en œuvre de la mutualisation de la PCH afin de sécuriser le modèle économique des projets répondant à l'appel à projet du département

ACTION 3 : Créer les conditions d'un accueil pérenne de la personne avec l'appui de partenaires spécialisés

Fiche n° 6 : Développer et soutenir l'accueil familial



L'ACCUEIL FAMILIAL EST UNE TRADITION EN CHARENTE-MARITIME

Le Département a mis en place une politique de développement de la formation et du suivi des accueillants familiaux afin de faire en sorte que ce mode d'accueil reste privilégié par les personnes âgées et les adultes handicapés.

EMPLOI & SOLIDARITÉ

OUVREZ VOTRE PORTE À UNE PERSONNE ÂGÉE OU À UN ADULTE HANDICAPÉ ET DEVEZ ACCUEILLANT FAMILIAL

COMMENT DEVIENT-ON ACCUEILLANT FAMILIAL ?

Vous devez obtenir l'agrément du Président du Département, délivré sous conditions. Aucun diplôme n'est exigé.

CONTACTEZ-NOUS
Tél. 05 46 31 73 36 - 05 46 31 73 32
da-esms@charente-maritime.fr

Retrouvez le Département de la Charente-Maritime sur charente-maritime.fr et  

Direction de l'Autonomie
Service Equipements Sociaux et Médico-Sociaux
35 boulevard de la République
CS 60003 - 17076 La Rochelle Cedex 9
charente-maritime.fr

La Charente Maritime
Département

ouvre de nouveaux horizons
charente-maritime.fr

© 2013/2014/2015/2016/2017/2018/2019/2020/2021

ACTION 1 : Mener des actions de communication et de promotion de l'accueil familial

ACTION 2 : Expérimenter le dispositif d'accueil familial regroupé

ACTION 3 : Professionnaliser et favoriser le répit des accueillants familiaux

ACTION 4 : Soutenir le niveau de qualité de prise en charge en accueil familial

Fiche n° 7 : Favoriser la fluidité des parcours, les transitions et répondre aux situations complexes

ACTION 1 : Procéder au déploiement du dispositif Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) sur le territoire

ACTION 2 : Repérer, anticiper et quantifier le besoin des jeunes ayant une double orientation ASE/MDPH

ACTION 3 : Développer des modalités d'accueil innovantes et plus souples pour les jeunes adultes

ACTION 4 : Développer l'hébergement temporaire en structure comme relai à l'accueil de la personne (accueil familial, répit des aidants, séjour d'essai...)

ACTION 5 : Développer l'offre en direction des Personnes Handicapées Vieillissantes (PHV)

Fiche n° 8 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes handicapées

ACTION 1 : Affirmer le rôle de l'Observatoire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées dans les politiques d'admission des établissements et services

ACTION 2 : Créer des lits de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) en coordination avec l'Agence Régionale de Santé

ACTION 3 : Envisager la création d'unités d'accueil pour personnes avec un handicap spécifique (troubles du spectre autistique notamment) dans les structures existantes et adapter les projets d'établissement aux besoins individuels

ACTION 4 : Contribuer à l'accompagnement des personnes ayant des troubles psychiques en lien avec l'ARS

ACTION 5 : Inciter les structures à former les professionnels à l'accompagnement d'un public spécifique avec handicap(s) associé(s) ou encore à l'accompagnement du vieillissement des personnes handicapées (notamment au travers des CPOM)

Fiche n° 9 : Poursuivre l'adaptation de l'offre aux besoins des personnes âgées

ACTION 1 : Augmenter le nombre de lits d'EHPAD

ACTION 2 : Adapter l'offre habilitée à l'aide sociale pour les personnes âgées

ACTION 3 : Accompagner les établissements dans l'évolution de l'offre de prise en charge pour favoriser l'intégration des publics spécifiques (personnes avec des troubles psychiques, PHV...)

ACTION 4 : Favoriser le positionnement des EHPAD comme pôle ressources

Axe III : Développer des synergies autour de l'information et la coordination propices à l'instauration d'une culture de l'autonomie

Fiche n° 10 : Améliorer la lisibilité des dispositifs et repreciser le rôle de chaque acteur en matière d'accueil et d'information sur les territoires (PA-PH)

Fiche n° 11 : Améliorer l'articulation entre les dispositifs de coordination pour les personnes âgées et les personnes handicapées (CLIC, MAIA, PTA) et travailler la notion de référent de parcours

Fiche n° 12 : Partager l'information sur les situations et les outils d'évaluation entre professionnels

Fiche n° 13 : Développer la culture de l'accompagnement à l'autonomie

Fiche n° 10 : Améliorer la lisibilité des dispositifs et préciser le rôle de chaque acteur en matière d'accueil et d'information sur les territoires (PA-PH)



ACTION 1 : Définir les missions de chacun des acteurs en matière d'accueil, d'information (rôle, missions, référentiel)

ACTION 2 : Restructurer l'information et l'orientation des usagers en lien avec la nouvelle organisation des territoires d'action sociale

ACTION 3 : Poursuivre l'élaboration et améliorer la communication sur les outils d'information auprès des usagers (numéro unique, guide sur l'offre, guide d'information...)

Fiche n° 11 : Améliorer l'articulation entre les dispositifs de coordination pour les PA et les PH et travailler la notion de référent de parcours

ACTION 1 : Améliorer l'articulation institutionnelle entre les dispositifs de coordination pour les PA et les PH

- Définir un cadre de référence permettant d'organiser les dispositifs de coordination à destination des personnes âgées et handicapées (cadre départemental de référence, identifier les pilotes d'actions...)

ACTION 2 : Améliorer l'articulation opérationnelle entre les dispositifs de coordination et notamment concrétiser la notion de référent de parcours pour les PA et les PH

- Identifier les situations nécessitant un référent,
- Identifier différents type de professionnels référents de proximité pour assurer la coordination entre les différents acteurs au niveau local dans les cas complexes,
- Organiser des réunions de synthèse pour les cas complexes, par similitude avec la RAPT

Fiche n° 12 : Partager l'information sur les situations et les outils d'évaluation entre professionnels

ACTION 1 : Partager les informations sur les évaluations entre les différents services

- Favoriser les transmissions entre Département/CARSAT, MSA, MDPH, identifier les items pouvant être communs....

ACTION 2 : Partager les informations sur le parcours de l'utilisateur entre les différents services

- Examiner les outils numériques existants et leurs interopérabilité
- Favoriser la transmission d'information sur l'accompagnement proposé lors d'une transition de prise en charge (ex. : entre SAAD et établissement)
- Organiser des temps de formation et d'échanges sur le cadre réglementaire et ses évolutions sur le secret partagé...

Fiche n° 13 : Développer la culture de l'accompagnement à l'autonomie

ACTION 1 : Favoriser une culture partagée de l'Autonomie

- Ex : favoriser l'interconnaissance entre les acteurs du territoire en organisant des journées thématiques départementales et territoriales, en mettant en place des projets communs comme par exemple des formations communes...

ACTION 2 : Développer des mutualisations et des activités inter-établissements et services

- Ex: formations croisées, activités inter établissements pour les résidents et les professionnels, interventions communes de professionnels...

AXE IV: ORGANISER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

Fiche 14 : Piloter la politique départementale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées en s'appuyant notamment sur le schéma



ACTION 1 : Mettre en œuvre des instances de pilotage du schéma

ACTION 2 : Impulser la mise en œuvre de la politique départementale

ACTION 3 : Communiquer, échanger avec les professionnels

Sommaire

Actions réalisées depuis le 30 juin

Rappel du calendrier

Focus sur les groupes de travail

Présentation des projets de fiches actions

Focus sur les axes et les propositions d'action

Prochaines étapes

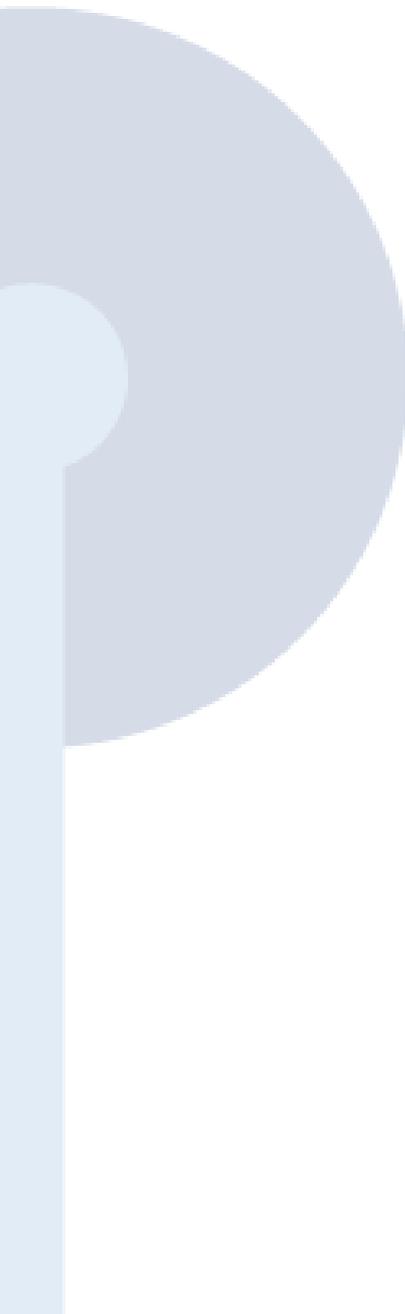
Prochaines étapes

- ➔ **Elaboration du document final du schéma et du plan d'actions associé**
 - Janvier 2018

- ➔ **Consultation des instances (ARS, CDCA, Préfet...)**
 - Février / Mars 2018

- ➔ **Présentation du schéma à l'Assemblée départementale**
 - Mars 2018

- ➔ **Diffusion du Courrier d'information n°3**
 - Avec le vote du schéma



cekoïa
CONSEIL

L'EXPERT
SOCIAL & SANTÉ

19 rue Martel 75010 PARIS
Tél. 01 42 46 81 67 • Fax 09 81 38 58 65
RCS Paris 513 724 021

www.cekoia.eu

